



MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE
SERVICE DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES INDUSTRIELLES
LE CHEF DE SERVICE

Montreuil, le 11 mai 2007

10, RUE AUGUSTE BLANQUI
93186 MONTREUIL CEDEX

Réf. : Sessi 073 -2007
Classement : F34

Affaire suivie par : Yves ROBIN
Téléphone : (33/0) 1.41.63.58.88
Télécopie : (33/0) 1.41.63.58.00
Mél : yves.robin@industrie.gouv.fr

Perspectives d'évolution de la coopération entre le Sessi et les OPA dans le cadre de Resane

Le Sessi étudie, dans le cadre du programme Resane, la possibilité de mettre en place une enquête annuelle de production qui se substituera à la fois à l'enquête annuelle d'entreprise et à certaines enquêtes de branche.

De façon à étudier l'impact que pouvait avoir cette orientation, tant sur les résultats des enquêtes que sur le fonctionnement des organismes professionnels de l'industrie, le Sessi a entamé deux démarches :

- d'une part, des études techniques ont été menées pour examiner divers aspects de cette orientation ;
- d'autre part, cette orientation a été signifiée au président de chacun des organismes professionnels agréés pour la réalisation de ces enquêtes, par courrier. Dans les semaines qui ont suivi, un contact a été pris avec chacun de ces organismes, pour analyser avec eux les conséquences que pouvaient avoir ces évolutions.

1 - Les enquêtes concernées

Tous les organismes professionnels ne réalisent pas des enquêtes de même nature.

La première distinction qu'il convient d'opérer est celle de la périodicité. De ce point de vue, dans la mesure où le champ de Resane est constitué d'informations exclusivement annuelles, les enquêtes mensuelles et trimestrielles semblent exclues, *a priori*. En sens inverse, toutes les enquêtes annuelles de branches paraissent, *a priori*, entrer dans le champ de Resane. C'est, en fait, un peu plus nuancé que cela : certaines enquêtes mensuelles et, surtout, trimestrielles ont des analogies avec le mode de questionnement qui est envisagé par le Sessi pour sa future enquête annuelle de production en ce sens que certaines des variables que le Sessi entend mesurer pourraient être estimées par la somme des douze résultats mensuels ou des quatre résultats trimestriels de certaines de ces enquêtes

La seconde distinction a trait aux concepts utilisés : certaines enquêtes annuelles reposent sur des concepts de nature très différente de ceux que le Sessi envisage d'utiliser dans sa future enquête annuelle de production. Les différences peuvent porter tout aussi bien sur les unités suivies (établissements ou sites voire réseaux, plutôt qu'unités légales), sur les flux observés (détail des consommations de matières premières ou d'énergie, par exemple, et pratiquement pas d'observation des livraisons ou facturations), sur les détails observés (par régions, clientèle, ...) ou sur les produits, où le détail utilisé paraît, dans certains cas, extrêmement important.

Il convient donc d'examiner l'ensemble des enquêtes de branche, quelle que soit leur périodicité et les concepts auxquels elles se réfèrent. Toutefois, il convient d'avoir à l'esprit un aspect fondamental des futures enquêtes annuelles de production (EAP) que le Sessi entend mettre en place dans le cadre de Resane : sous des aspects d'enquête de branche, cette enquête portera sur l'ensemble des activités de chaque entreprise¹. Il n'est donc pas naturel ni aisé d'intégrer une enquête de branche au dispositif que le Sessi veut mettre en place et il faut rechercher le meilleur compromis entre les objectifs et contraintes du Sessi et les souhaits des Organismes professionnels agréés. S'il y a des cas où l'on n'y parvient pas, il est probable qu'il y aura des doublons, ou au moins des redondances, entre les enquêtes des OPA et l'EAP que le Sessi réalisera à partir de 2009.

Dans ce cas, deux questions devront être traitées, l'instance amenée à décider étant d'abord la formation industrie-énergie-IAA du Cnis puis le comité du label des enquêtes statistiques :

- la première est de savoir si ces enquêtes annuelles de branches portant sur d'autres variables que la production (ou les livraisons ou les facturations) resteraient des enquêtes intégrées au programme des enquêtes statistiques publiques (décision d'opportunité) ;
- dans le cas où l'on répond positivement à la première question, la seconde question est de décider de la procédure Cnis appropriée pour labelliser de telles enquêtes, si l'OPA souhaite continuer à bénéficier du visa.

2 - La périodicité des enquêtes

Lorsqu'il existe des enquêtes mensuelles et, surtout, trimestrielles qui ont de fortes analogies avec le mode de questionnement qui est envisagé par le Sessi pour sa future enquête annuelle de production, on peut imaginer deux voies permettant d'éviter les doublons :

- soit le Sessi exclut de son EAP les produits qui font l'objet d'une enquête de branche infra-annuelle détaillée et récupère cette information ;
- soit il met en place une enquête mensuelle ou trimestrielle de production en lieu et place de l'enquête mensuelle ou trimestrielle de branche actuelle des OPA concernés.

Si l'objectif de l'EAP était uniquement de faire une enquête sur les facturations, les livraisons ou toute autre chose mais sans liens entre les résultats de cette enquête et d'autres dispositifs d'information, on pourrait admettre de procéder de la sorte mais il y a deux objections à cela. La première est que c'est ce que l'on a essayé depuis plus de cinquante ans avec les enquêtes de branches et que l'on est forcé de constater que cela ne marche pas. Mais la difficulté serait encore plus grande ici puisque l'on veut rendre possible la confrontation entre les résultats issus de plusieurs réponses à des enquêtes mensuelles ou trimestrielles et une déclaration annuelle de type administratif. Il paraît difficile de ne pas pouvoir valider à chaque vague d'enquête, les résultats issus des réponses transmises par les entreprises dans le cadre de cette enquête. C'est pourtant bien ce qui se produirait : du deuxième trimestre de l'année n au premier trimestre de l'année suivante, l'entreprise transmettrait à l'OPA ses réponses aux quatre enquêtes trimestrielles portant sur l'année n . Et ce n'est qu'en septembre ou octobre $n+1$ que le Sessi serait en mesure de valider ces résultats ! De plus, comme on l'a déjà indiqué, on aurait, d'un côté, une enquête portant sur certaines activités de l'entreprise alors que, de l'autre, on cherche à analyser l'ensemble de son activité : assurer la compatibilité entre les deux paraît impossible.

¹ Plus précisément, il s'agit de l'ensemble de ses activités lorsqu'il s'agit d'une entreprise industrielle. Dans le cas contraire, l'entreprise est déjà enquêtée par une enquête sectorielle annuelle réalisée par l'Insee et elle n'est enquêtée par le Sessi que sur le détail de ses activités industrielles, si leur poids économique le justifie.

L'alternative est techniquement plus envisageable mais d'un coût très élevé. Le Sessi devrait valider au fur et à mesure les résultats en s'appuyant sur les chiffres d'affaires déclarés comme base de TVA (CA3). Cela supposerait de faire, chaque mois ou chaque trimestre, une enquête complète de type enquête annuelle de production, avec tous les coûts que cela génèrerait, à la fois pour le Sessi et pour les entreprises qu'il interrogerait.

Il apparaît plus raisonnable d'avoir le dispositif suivant :

- le Sessi met en place une EAP ;
- il procède, avec chaque OPA, à l'examen de l'opportunité du maintien de l'ETB.

Les contacts seront donc poursuivis avec les organismes qui pratiquent de telles enquêtes infra-annuelles détaillées afin d'examiner s'il faut maintenir ou non certaines enquêtes mensuelles ou trimestrielles détaillées. Si la réponse est positive, il faudra évidemment réexaminer leur opportunité et les modalités de leur examen par le comité du label des enquêtes statistiques.

3 - Les enquêtes annuelles dont les objectifs ne correspondent pas à ceux de Resane

Les enquêtes qui posent le plus problème vis-à-vis des objectifs du programme Resane sont celles dans lesquelles les unités statistiques suivies ne sont pas les mêmes et celles qui retiennent, comme base d'observation, des notions de flux qui ne correspondent pas à ce qui est souhaité pour le programme Resane. Bien évidemment, lorsque l'enquête détaillée est mensuelle ou trimestrielle, cela pose également la question de la pertinence du maintien d'un tel rythme infra-annuel.

Différences concernant les unités suivies

Certaines enquêtes sont basées sur le suivi des établissements ou des sites de production (voire de réseaux de distribution, en ce qui concerne la distribution de chaleur).

Dans le premier cas, il s'agit – en principe – d'unités que le Sessi sait repérer. On pourrait envisager de s'accommoder de la notion d'établissement, à condition que cela ne conduise pas à compliquer excessivement la structure des outils de traitement qu'il faudra mettre en œuvre. En pratique, cela conduirait probablement à collecter l'information au niveau des établissements et à en vérifier la pertinence à ce niveau, avant d'agréger cela au niveau des entreprises pour effectuer les rapprochements avec d'autres informations, principalement celles d'origine administrative.

Si les incohérences qu'on est susceptible de mettre en évidence en procédant de la sorte étaient limitées et que le nombre de cas n'était lui-même pas trop important, on pourrait envisager de telles procédures. Mais si, par contre, on est amené à se retourner vers une entreprise, en septembre ou octobre $n+1$, pour lui demander des compléments d'informations de façon à permettre de lever des incohérences entre ses réponses à l'EAP (ou celles de ses établissements) et ses déclarations de type administratif, on peut craindre que ce soit compliqué.

Lorsque l'unité d'observation n'est pas exactement ni l'établissement ni l'entreprise, on a affaire à une notion plus floue qu'il semble plus raisonnable de renoncer à utiliser. Pour certaines enquêtes, il serait théoriquement envisageable d'inventer des « unités spécifiques » pour définir les entités observées mais, dans d'autres, il s'agit probablement d'unités dont la pérennité est limitée et qui concernent, à chaque fois, un nombre très faible de personnels employés en permanence sur place. A l'arrivée, on aboutirait à une complexité qui ne se justifie pas.

En pratique, plusieurs enquêtes annuelles sont dans ce cas :

- certaines portent sur des établissements, comme les enquêtes de la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (Copacel), de la Fédération française de l'acier (FFA), de la Fédération des industries ferroviaires (FIF) et de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) ;
- d'autres utilisent une notion spécifique, comme celle du SNCU, sur le chauffage urbain, qui porte sur des réseaux de chauffage urbain.

En raison de la complexité qu'induirait des solutions d'intégration partielle de telles enquêtes de branche dans le dispositif qu'il entend mettre en place, le Sessi a décidé que, dans tous les cas, l'enquête annuelle de production serait une enquête d'entreprise.

Là encore, l'opportunité de maintenir la procédure d'enquête statistique publique bénéficiant du label, voire d'un caractère obligatoire pour les enquêtes de branche actuelles qui seront maintenues devra être appréciée au cas par cas et a commencé d'être examinée avec les organismes concernés.

Différences sur les flux observés

Tous les questionnaires, loin s'en faut, ne portent pas ni exclusivement ni même principalement sur les facturations ou les livraisons. Outre que, dans certains cas, un détail complémentaire important est demandé sur la nature du client, bon nombre de questions portent sur les consommations de matières premières ou d'énergie.

Ces questions, qui ont certainement un intérêt pour la profession et peuvent en avoir, plus généralement, pour la statistique publique, ne sont cependant pas dans le champ de Resane. Après avoir vérifié qu'elles présentent réellement un intérêt compte tenu de l'ensemble du dispositif statistique qui existe actuellement sur les activités industrielles, il est proposé de procéder de la façon suivante :

- soit ces questions occupent une place marginale dans les enquêtes dans lesquelles elles figurent², et on pourrait les y maintenir lors de la reprise de ces EAB sous forme d'enquête annuelle de production ;
- soit elles y occupent une place majeure – voire exclusive - et on les dissociera de l'EAP. Ainsi, l'éventuelle « partie production » des EAB serait reprise sous forme d'enquête annuelle de production mais le reste serait maintenu sous forme d'enquête de branche.

Dans ce second cas, il conviendra envisager l'opportunité de leur maintien en tant qu'enquête statistique publique bénéficiant du label voire d'un caractère obligatoire. Là encore, l'examen de ces situations a déjà été largement engagé avec les OPA concernés.

4 - Modalités de coopération envisagée sur les enquêtes annuelles

Dans les courriers qui ont été adressés aux présidents des organismes professionnels agréés, puis dans les réunions qui s'en sont suivies, il a été clairement envisagé de maintenir le partenariat actuel dans la conduite des enquêtes annuelles de production. En effet, l'expérience a montré l'intérêt qu'un tel partenariat pouvait présenter pour les professionnels comme pour l'administration. Les orientations avancées étaient les suivantes :

- associer les OPA, lors de la conception de l'enquête annuelle de production (EAP), à la définition du contenu des questionnaires de l'enquête de production (variables et produits à retenir) et à la définition des objectifs de précision des résultats de l'enquête, qui conditionnent l'élaboration du plan de sondage de l'enquête ;
- les associer, chaque année, à l'étude des évolutions à apporter à la liste de produits utilisée ;
- produire à leur attention des résultats éventuellement plus détaillés que ceux qui sont établis de façon standard à des fins de diffusion générale.

Associer les OPA à la conception de l'enquête annuelle de production

Bon nombre d'OPA ont fait part de leur souci que certaines spécificités de leur enquête actuelle ne soient pas éliminées lors de la reprise de cette interrogation sous forme d'enquête annuelle de production. Il peut aussi s'agir, bien évidemment, de la liste de produits qui est utilisée dans l'enquête, laquelle est souvent strictement plus fine que la liste Prodcom. Ce point sera développé dans le paragraphe suivant. Il peut également s'agir d'avoir la possibilité d'exploiter les résultats de l'enquête sur des sous-populations d'entreprises, en raison de leur localisation ou de leur taille, par exemple. Cela ne pose pas de problème de faisabilité, si ce n'est qu'il conviendra de vérifier auparavant que les demandes correspondent à des populations pertinentes et que les méthodes d'observations sont calibrées pour permettre de telles observations dans des conditions de fiabilité suffisante.

² Ou bien lorsque l'on aura réduit cette place, en accord avec l'OPA concerné

En revanche, lorsque certains OPA expriment le souhait de pouvoir accéder à des résultats portant sur des variables ou ventilations spécifiques en plus des variables habituelles de type facturations et livraisons, au niveau de l'ensemble des entreprises qui sont dans le champ de l'enquête, il faut que le questionnaire comporte les ventilations correspondantes. Cela nécessite donc que les OPA soient associés à la conception de l'enquête annuelle de production sur le champ qui les concerne.

Associer les OPA, chaque année, à la gestion de la liste de produits utilisée

La liste des produits sur lesquels porte l'enquête annuelle de branche fait l'objet, chaque année, d'un examen avec chaque OPA. Il y a deux raisons à cela :

- la première est institutionnelle : Eurostat, en application du règlement Prodcom (n°3924/91), révisé chaque année la liste des produits sur lesquels porte la transmission de données à Eurostat. Il importe donc que la France soit capable à la fois de faire des propositions d'évolution de cette liste et, lorsque ces évolutions sont actées, d'en traduire les conséquences dans la réalisation des enquêtes ;
- la seconde est technique : les intérêts des OPA et du Sessi sont convergents. Les premiers sont les mieux placés pour suggérer des évolutions de la liste qui traduiraient des évolutions technologiques de la profession ; les seconds sont garants d'une certaine continuité et de la cohérence des modalités d'observation.

C'est donc dans la coopération entre le Sessi et les organismes professionnels qu'il faut rechercher les modalités adéquates de gestion des évolutions de la liste de produits – dite Prodfrac – sur lesquels portera l'EAP.

Produire à l'attention des OPA des résultats adaptés à leurs besoins

Il apparaît clairement de fortes demandes des OPA, dont la nature est diverse.

Il y a, d'une part, des demandes qui portent sur les délais. Le Sessi envisage de produire des premiers résultats Prodcom pour le mois de juin de l'année ($n+1$) suivant l'année sous revue (n), avec transmission à Eurostat, des résultats Prodcom révisés - transmis à Eurostat - pour septembre ($n+1$) puis des résultats définitifs pour décembre ($n+1$). Il n'est évidemment pas possible de publier des résultats plus fréquemment. On peut, par contre, examiner telle ou telle situation particulière qui permettrait à un organisme professionnel de disposer, plus rapidement, de résultats sur son champ de compétence.

D'autre part, certains OPA ont développé des approches spécifiques à leur domaine, en termes de données régionales ou d'analyses par tranche de taille, par exemple. Ces approches, lorsqu'elles sont légitimes, peuvent être maintenues au prix d'exploitations spécifiques à tel ou tel organisme. De même, les OPA qui auront demandé que l'enquête portant sur leur champ de compétence comporte certaines variables ou ventilations spécifiques seront destinataires des résultats correspondants.

Dans un cas comme dans l'autre, cela prendrait la forme d'une prestation spécifique définie pour répondre à un besoin d'un OPA.

D'une façon générale, les informations qui sont diffusées actuellement de façon standard par le Sessi sont moins détaillées que celles que diffusent les OPA. Qu'il s'agisse du détail de la liste de produits utilisée (sous réserve des problèmes de secret statistique) ou de l'usage de variables ou ventilations complémentaires, ils procèdent en général à une diffusion de résultats à la fois détaillés et présentés selon un format adapté à leurs besoins. Si l'on peut penser que le Sessi devrait, à l'avenir, diffuser également des résultats au niveau de détail maximum de la liste de produits utilisée (sous réserve des problèmes de fiabilité et de secret statistique), il est clair que sa diffusion restera très axée sur les résultats relatifs aux facturations et aux livraisons. Il y a donc une place pour une diffusion complémentaire assurée par des OPA, ce qui nécessite qu'ils aient accès à des données plus détaillées que celles qui seront diffusées par le Sessi.

Toutefois, il conviendrait que cette pratique revête une certaine publicité, dans la mesure où, si la légitimité des organismes professionnels avec lesquels travaille le Sessi n'est généralement pas contestée, ils n'ont pas forcément l'exclusivité de l'intérêt pour ce domaine et qu'il peut être bon que d'autres organisations soient consultées à cette occasion. On peut penser, en particulier, à des associations de consommateurs ou des associations de protection de l'environnement.

5 - Les difficultés liées à la transmission des informations dont souhaitent disposer les OPA

Le sujet le plus délicat, en termes d'accès aux résultats, est la demande de plusieurs syndicats d'accéder à des données individuelles, le plus souvent au motif que seules ces données permettraient de mener les travaux d'études économiques dont ils ont la charge. Les obstacles qui se présentent face aux évolutions envisagées sont essentiellement de nature juridique.

La définition que l'Insee donne actuellement du secret statistique et les conditions qui sont indiquées pour permettre un accès à des telles données sont les suivantes³ :

« Le secret statistique [...] a pour objet de protéger [...] les intérêts économiques des agents. [...] les renseignements individuels d'ordre économique ou financier figurant sur les questionnaires ne peuvent faire l'objet d'aucune communication de la part du service dépositaire avant l'expiration d'un délai de trente ans suivant la date de réalisation du recensement ou de l'enquête. »

Les exceptions prévues en matière de communication de données individuelles sont exclusivement prévues dans le cas où ces données individuelles sont indispensables à la conduite de recherches scientifiques. Nous ne sommes clairement pas dans ce cas. Par contre, le directeur général de l'Insee a été amené, à plusieurs reprises, à décider, conformément à des avis du Cnis, que certaines variables dérivées des réponses des entreprises (APE, ordre de grandeur du chiffre d'affaires, effectif...) étaient publiables, sauf si l'entreprise concernée s'y opposait. Une première possibilité serait d'examiner quelles extensions des règles actuelles on pourrait admettre, par exemple prévoir que l'ordre de grandeur de l'activité d'une entreprise dans une branche peut être diffusé (et définir ce qu'il faut entendre par ordre de grandeur).

Le Sessi a envisagé une autre possibilité, qui serait de permettre aux organismes professionnels avec lesquels il conservera un partenariat d'accéder, via un internet ou un extranet sécurisé, à un ensemble de requêtes prédéfinies couvrant *a priori* l'ensemble des demandes potentielles de ces OPA. Les paramètres de sélection seraient, par exemple :

- des codes d'activité ou de produits ;
- des tranches de taille prédéfinies ;
- des régions de siège social des entreprises ;
- ...

Les réponses à ces requêtes seraient refusées si la sélection ne respecte pas les règles de diffusion au regard du secret statistique. Dans le cas contraire, le nombre d'entreprises concernées (voire un indicateur de précision) serait fourni afin que l'utilisation de ces données ne conduise pas à des conclusions trop fragiles, par défaut de précision des résultats fournis.

Il est donc proposé qu'un groupe de travail soit mandaté par le Cnis pour examiner ces propositions, émettre ses propres recommandations de façon qu'elles puissent être examinées par l'assemblée plénière de la fin de l'année.

Yves ROBIN

Copie : Mmes et MM. les membres du comité directeur SSE.

³ Définition donnée sur le site www.insee.fr.

Liste des OPA hors Mécastat

1 - Enquêtes annuelles déléguées

Libellé	Situation	Projet final du Sessi
Fédération française de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, du cadeau, des diamants, pierres et perles	Annuelle portant sur un nombre très important d'entreprises, souvent très petites.	Reprise de l'annuelle mais plan de sondage à examiner soigneusement pour suivre les TPE.
Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine (SNCU)	Porte sur les réseaux et sur les modes de production d'énergie Hors Prodcoum	Voir s'il faut maintenir le visa Mise en place d'une enquête annuelle indépendamment du SNCU
Syndicat national des fabricants d'étrés et profilés pleins en acier (Etiracier)	Une annuelle simple. Les deux syndicats fonctionnent ensemble	Reprise de l'enquête annuelle
Syndicat du tréfilage de l'acier (STA)		
Syndicat français de l'industrie cimentière (Sfic)	Une annuelle simple.	Reprise de l'enquête annuelle
Fédération française du cartonnage (FFC)	Deux annuelles. Les deux syndicats fonctionnent ensemble	Reprise des enquêtes annuelles et extension des mensuelles
Union nationale des fabricants d'étiquettes adhésives (UNFEA)		
Fédération française des industries jouet-puériculture (FJP)	Une annuelle simple.	Reprise de l'enquête annuelle
Fédération des industries nautiques (FIN)	Deux annuelles	Reprise des annuelles
Fédération de l'imprimerie et de la communication graphique (FICG)	Une annuelle	Reprise de l'enquête annuelle
Minéraux Industriels-France (MIF)	Quatre annuelles A demandé la reprise	Reprise de l'enquête annuelle
Service intersyndical d'enquêtes professionnelles et de statistiques de l'automobile, du cycle et du motocycle (Siepac)	Quatre annuelles, une mensuelle	Reprise des enquêtes annuelles
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem)	Huit enquêtes annuelles d'établissements très détaillées (niveau départemental)	Maintien des enquêtes annuelles actuelles avec visa Mise en place d'une enquête annuelle simple
Conseil national du cuir (CNC)	Cinq enquêtes annuelles « complément de champ » sur les petites entreprises	Mise en place d'une enquête annuelle mais plan de sondage à examiner soigneusement pour suivre les TPE. Restitutions spécifiques à prévoir
Direction générale de l'énergie et des matières premières - Observatoire de l'énergie et des matières premières (DGEMP/OEMP)	Hors Prodcoum	Mise en place d'une enquête annuelle

2 - Enquêtes infra-annuelles détaillées

Libellé	Situation	Projet final du Sessi
Fédération des industries ferroviaires (FIF) - Bureau intersyndical des constructeurs et réparateurs de matériel ferroviaire	Une trimestrielle assez spécifique, Une mensuelle qu'il souhaite transférer au Sessi	Mise en place d'une enquête annuelle
Federec-Metal (Branche métallique de la fédération du recyclage)	Une mensuelle	Mise en place d'une enquête annuelle
L'Emballage ondulé de France (Ondef)	Une mensuelle (Prodcum)	Mise en place d'une enquête annuelle
Fédération française de l'acier (FFA)	Six mensuelles (Prodcum, Commandes) Trois annuelles (investissements spécifiques, consommations d'énergie et matières premières)	Mise en place d'une enquête annuelle
Syndicat national du profilage des produits plats en acier (SNPPA)	Une mensuelle	Mise en place d'une enquête annuelle
Syndicat de l'industrie des tubes étirés et laminés sans soudure en acier (Sitel)	Une mensuelle détaillée	Mise en place d'une enquête annuelle
Chambre syndicale des fabricants de tubes soudés en acier (CSTS)	Une mensuelle	Mise en place d'une enquête annuelle
Fédération française des tuiles et briques et des activités annexes (FFTB)	Une mensuelle	Mise en place d'une enquête annuelle
Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (Copacel)	Quatre mensuelles portant également sur des consommations (matières et énergie) en quantités physiques et deux trimestrielles portant sur les effectifs et les exportations	Mise en place d'une enquête annuelle

3 - Enquêtes hors du champ du Sessi dans Resane

Libellé	Situation	Projet final du Sessi
Bureau de statistiques du commerce des produits sidérurgiques (BSCPS)	Commerce	Transfert de la responsabilité au Dat
Comité charbonnier de l'importation et du commerce (Cocic)	Commerce – Deux enquêtes (une annuelle et une mensuelle)	Transfert de la responsabilité au Dat
Union des industries de la fertilisation (UNIFA)	Pas d'utilisation pour Resane Indispensable pour les statistiques agricoles et environnementales	Maintien du visa
Syndicat national de l'édition (SNE)	Hors champ industrie en 2008	Transfert de la responsabilité au Dat

Liste des OPA de Mécastat

Libellé	Situation	Projet final du Sessi
Syndicat des constructeurs français de matériel pour le caoutchouc et les matières plastiques (Symacap)	Une trimestrielle	Mise en place d'une enquête annuelle Maintien de l'enquête trimestrielle à étudier
Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques (CFHM)	Une annuelle Une mensuelle	Reprise de l'enquête annuelle
Comité français des industriels du pesage (Cofip)	Une trimestrielle	Mise en place d'une enquête annuelle Maintien de l'enquête trimestrielle à étudier
Syndicat des équipements pour construction, infrastructures, sidérurgie et manutention (Cisma)	Deux trimestrielles	Mise en place d'enquêtes annuelles Maintien des enquêtes trimestrielles à étudier
Groupement des fabricants de matériels de chauffage central par l'eau chaude et de production d'eau chaude sanitaire	Une mensuelle Une trimestrielle	Mise en place d'une enquête annuelle Maintien de l'enquête trimestrielle à étudier
Union nationale des industries de transmissions mécaniques (Unitram)	Une trimestrielle	Mise en place d'une enquête annuelle Maintien de l'enquête trimestrielle à étudier
FIM - Énergétique	Une mensuelle Quatre trimestrielles	Mise en place d'enquêtes annuelles Maintien des enquêtes trimestrielles à étudier
Syndicat des entreprises de technologies de production (Symop)	Quatre annuelles Quatre mensuelles	Reprise des enquêtes annuelles
Syndicat de la mesure (SM)	Une trimestrielle	Mise en place d'une enquête annuelle Maintien de l'enquête trimestrielle à étudier
Association française de la mécanique de haute précision (MHP)	Deux trimestrielles	Mise en place d'enquêtes annuelles Maintien des enquêtes trimestrielles à étudier
Groupement des industriels et fabricants de l'optique (Gifo)	Deux trimestrielles	Mise en place d'enquêtes annuelles Maintien des enquêtes trimestrielles à étudier
Association française des pompes, des compresseurs et de la robinetterie (Profluid)	Trois annuelles	Reprise des enquêtes annuelles
Syndicat général des industries de matériels et procédés pour les traitements de surfaces (SITS)	Une annuelle	Reprise de l'enquête annuelle
Union des constructeurs de matériel textile de France (UCMTF)	Une trimestrielle	Mise en place d'une enquête annuelle Maintien de l'enquête trimestrielle à étudier
Union nationale des industries de transmissions oléo-hydrauliques et pneumatiques (Unitop)	Une mensuelle Une trimestrielle	Mise en place d'une enquête annuelle Maintien de l'enquête trimestrielle à étudier
Union syndicale des constructeurs de matériel aéraulique, thermique, thermodynamique et frigorifique (UNICLIMA)	Une mensuelle Une trimestrielle	Mise en place d'une enquête annuelle Maintien de l'enquête trimestrielle à étudier